

Municipalité de Leclercville



8013, Marie-Victorin  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
Tél : 819 292-2331  
www.munleclercville.qc.ca

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-183

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé le règlement 2023-183 intitulé:

#### **REGLEMENT 2023-183 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-151 VISANT À MODIFIER UNE TERMINOLOGIE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'HABITATION BI FAMILIALE ISOLÉE NON SUPERPOSÉE**

Le présent règlement vise à modifier une terminologie afin d'autoriser un type de construction sur le territoire de la Municipalité de Leclercville.

L'article 1.7 du règlement de zonage 2019-151 est modifié de manière à remplacer la terminologie « Habitation bi familiale isolée » par la définition suivante :

« Habitation bi familiale isolée  
Habitation comprenant deux logements. »

Le règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Le 13 octobre 2023,

Sylvie Lemay  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des Falaises le 13<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 octobre 2023.

Sylvie Lemay  
Directrice générale et greffière-trésorière